



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2014

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Nombre d'abonnés.....	6
II.4.2 - Volumes produits et consommés.....	6
II.4.3 - Marge disponible de production.....	7
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	8
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	8
II.6.2 - Les branchements.....	9
II.6.3 - Travaux et études.....	9
II.7 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	11
III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes.....	11
III.2.3 - Indices concernant le service.....	12
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	13
IV.1.1 - Préambule.....	13
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	13
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	15
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	17
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	17
IV.2.2 - Compte administratif.....	17
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	17
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	20
ANNEXES	
A1 - RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	21
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	25
A3 - INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE 2014.....	29

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

Nota : En raison du changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 et une relève des compteurs en Août, certaines données de l'année 2013 ne correspondent pas à une année entière mais seulement à 9 mois.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVIE

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 129 abonnés représentant environ 7 100 habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2014 est de 3 129 abonnés représentant environ 7 080 habitants (données INSEE 2011).

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

- Gestion des abonnés :** Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service ;
Accueil des usagers ;
Relève des compteurs ;
Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
- Gestion du service :** Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ;

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Accueil du public :
néant

Service client :
accueil
téléphonique du
lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
☎ 0 969 320 404

**Service urgence et
astreinte**
☎ 0 969 320 404
(24 h/ 24)

Site internet :

Renouvellement :

Astreintes ;
Traitement des informations et réparation des fuites ;
Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;
Analyses et suivi de la qualité de l'eau ;
Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Des installations électriques, des télégestions, des pompes ;
Des portes, peintures des ouvrages ;
Des compteurs, des vannes et BAC ;
Des installations de traitement hors génie civil.

Divers :

Fourniture et mise à jour des plans ;
Campagne de recherche des fuites ;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :

Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites.

Renouvellement :

Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs
Portails et clôtures
Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg	Las serre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène moyen - Zone déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m ³ /h)	100	35	8
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j (soit 20 heures/j)		
Débit annuel autorisé	493 000 m ³ /an		
Débit exploitation (m ³ /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

**Une
alimentation à
partir de 3
forages dont le
principal au
Bourg de
Langoiran**

Des achats et ventes d'eau aux collectivités voisines pour compléter les besoins, en particulier vers la commune de Haux

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon pour la zone de Villenave de Rions.

En 2013, il n'a été acheté que 25 m³ et rien en 2014.

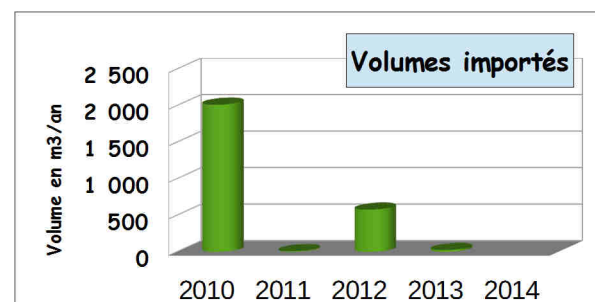
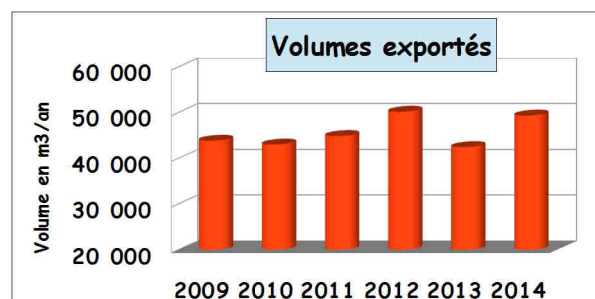
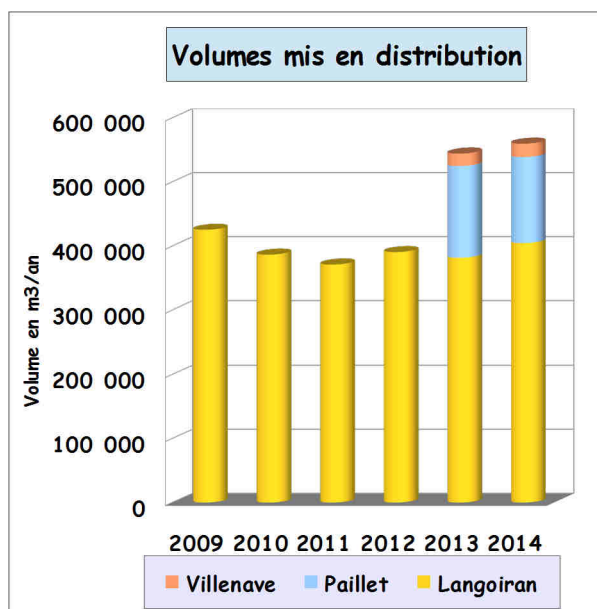
Les ventes vers Haux ont été de 49 379 m³ en 2014 pour 42 500 m³ en 2013 et 50 000 m³ en 2012. Les ventes d'eau sont donc relativement stables.

La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2009	483 810			5 975	489 785
2010	411 397	117 039		2 011	413 408
2011	389 581	101 237		9	389 590
2012	411 375			576	411 951
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700
Variation 2014/2013	6,0%	-6,1%	7,1%	-100,0%	2,8%

Une faible évolution du volume total prélevé avec de petites variations de la répartition des prélèvements entre les forages

Le suivi sur les dernières années est le suivant :



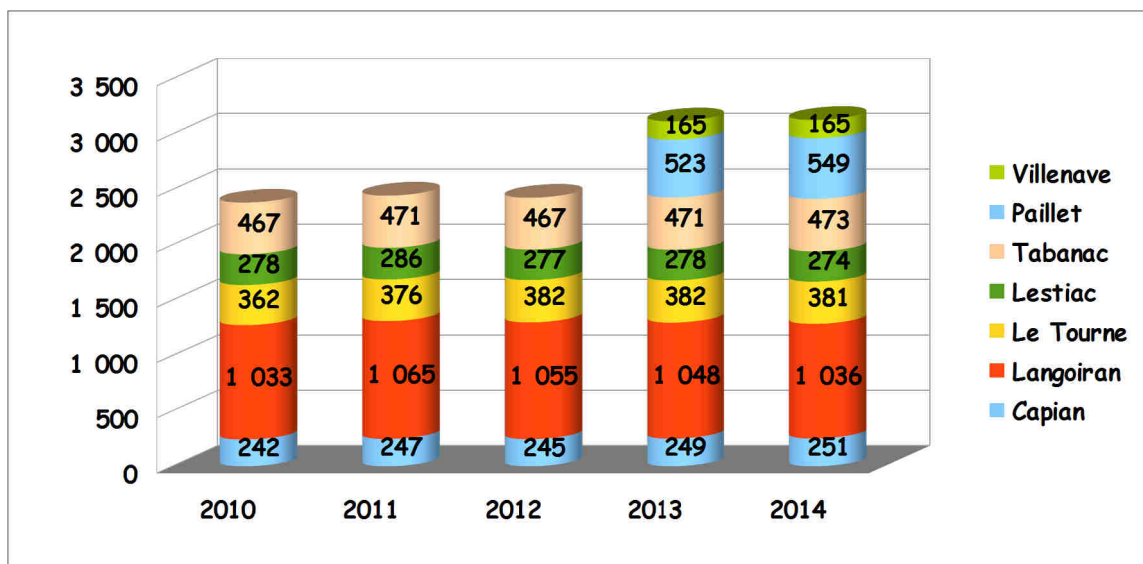
Nota : le délégataire ne fait pas de distinction entre le volume prélevé dans les nappes et le volume produit en sortie des stations de production.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Nombre d'abonnés

La population de 7 082 habitants (données INSEE 2012) représente 3 129 abonnés dont 11 gros consommateurs (> 1 000 m³/an) et près de 50 branchements pour les collectivités.

On arrive aux chiffres suivants :

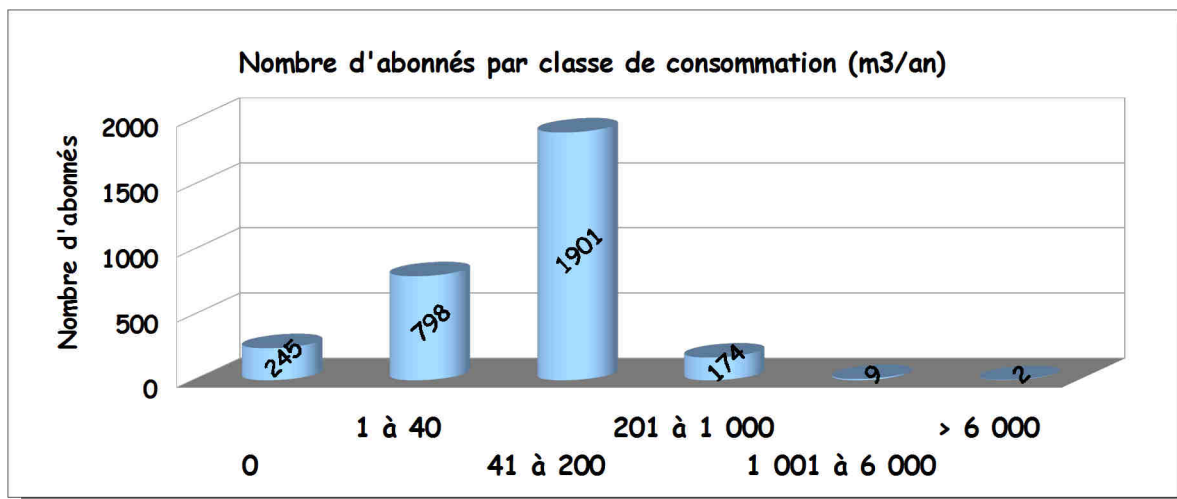


II.4.2 - Volumes produits et consommés

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2014 représente 343 940 m³ pour 510 321 m³ produits (après déduction de la vente à Haux). En 2013 et en ramenant les chiffres sur 365 jours, on obtient un volume mis en distribution de 525 878 m³ et une consommation de 327 563 m³.

La consommation des abonnés est donc d'environ 109 m³/an/abonné en baisse par rapport à celle de 2012. Ces chiffres sont similaires à ceux de collectivités de même taille, la tendance générale étant à une baisse des consommations d'eau par abonné.

La répartition des abonnés par classe de consommation est la suivante :



Une augmentation de 13 abonnés sur l'ensemble du Syndicat pour un total de 3 129 abonnés

Pour 2014, une distribution totale estimée de 510 321 m³, dont 343 940 m³ mesurés au compteurs des abonnés.

Une majorité des abonnés qui consomme entre 40 et 200 m³/an

II.4.3 - Marge disponible de production

À partir des chiffres de la capacité théorique du forage sur 20 h de fonctionnement, on peut calculer la marge de capacité de production par rapport à la consommation, à savoir :

a) Zone du forage de Langoiran

Le forage a une capacité théorique de $100 \times 20 = 2\,000 \text{ m}^3/\text{j}$.

Valeurs en m3/j	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre d'abonné				2 428	2 470
Production max théorique	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Production moyenne	1 127	1 140	1 156	1 046	1 109
Production de pointe	1 404	1 710	1 734	1 632	1 730
Marge disponible / moyenne	873	860	844	954	891
Marge disponible / pointe	596	290	266	368	270
Production moyenne/abo				0,431	0,449
Production pointe/abo				0,672	0,700

Nota : pour 2012 à 2014, pointe estimée car non fournie par le délégataire.

On constate donc qu'en retenant un total de 2 470 abonnés sur le secteur, la production de pointe représente près de 700 l/abonné.

b) Zone des forages de Paillet et Villenave de Rions

Le forage de Paillet a une capacité théorique de $35 \times 20 = 700 \text{ m}^3/\text{j}$.

Celui de Villenave de Rions a une capacité théorique de $8 \times 20 = 160 \text{ m}^3/\text{j}$.

Valeurs en m3/j	Paillet		Villenave	
Année	2013	2014	2013	2014
Nombre d'abonné	523	541	165	166
Production max théorique	700	700	160	160
Production moyenne	391	368	53	53
Production de pointe	610	574	83	83
Marge disponible / moyenne	309	332	107	107
Marge disponible / pointe	90	126	77	77
Consommation moyenne	0,748	0,680	0,321	0,319
Consommation pointe	1,166	1,061	0,501	0,498

On constate que la production d'eau ramenée à l'abonné est forte sur le secteur de Paillet et plutôt faible sur celui de Villenave de Rions.

II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une production
en pointe de
700 l/j/abonné
et de 450
l/j/abonné en
moyenne

Une production
en pointe de
près de
1,1 m³/j/abo sur
le secteur de
Paillet et de
seulement
0,5 m³/j/abo sur
celui de
Villenave de
Rions

Une capacité de stockage de 2 610 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
	TOTAL	2 100 m ³	
Secteur de Paillet			
Paillet	Marquet	350 m ³	Au Sol
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m ³	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m ³	Au Sol

Les capacités des réserves sont donc du double environ de la consommation moyenne journalière et sont supérieures à la consommation de pointe, sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés, sans en préciser les dates.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104 km.

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de surpression et 4 stations de pompage.

Nom	Commune	Type	Volume bâche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2013	2014	Evolution
Coupure d'eau non programmée	1	0	-100%
Coupure d'eau programmée	3	6	100%
Purges	23	40	74%
Réparations fuites en réseau	40	66	65%
Réparations fuites branchement	135	121	-10%
Total réparation de fuites	175	193	10%
Linéaire recherche de fuite	1200	1100	-8%
Renouvellement compteurs	24	139	479%

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompes sur les sites de production ou de stockage

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites.

Pour ce qui concerne les fuites, on obtient les résultats suivants :

Commune	Fuite réseau	Fuite compteur	Total fuites	Linéaire canalisation	Nb abonnés	Ratio fuites	
						Réseau	Compteur
Capian	7	4	11	18,6	251	0,38	1,6%
Langoiran	18	31	49	30,2	1036	0,60	3,0%
Le Tourne	7	8	15	12	381	0,58	2,1%
Paillet	21	59	80	12,7	549	1,65	10,7%
Tabanac	10	10	20	21,5	473	0,47	2,1%
Lestiac	2	6	8	4,9	274	0,41	2,2%
Villenave	1	3	4	3,9	165	0,26	1,8%
TOTAL	66	121	187	103,8	3129	0,64	3,9%

Ratio fuite réseau : nombre de fuites par km de réseau

Ratio fuite compteurs : % de compteur avec une fuite / total

On constate au vu des valeurs que le secteur de Paillet présente beaucoup plus de fuites que le reste du Syndicat mais que celui de Villenave est au contraire en dessous des moyennes.

II.6.2 - Les branchements

Le réseau comporte 3 281 compteurs dont 3 196 (97 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'exploitant indique avoir posé 21 compteurs neufs en 2013 (16 en 2012) et renouvelé 24 compteurs (128 en 2012).

On dénombre 340 compteurs de plus de 25 ans qu'il faudrait changer dont 131 qui ont plus de 50 ans (soit 4 % du parc).

Le délégataire précise qu'il a encore recensé 4 branchements au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), ce qui ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb. Le syndicat a passé un marché pour remplacer ces branchements en plomb

II.6.3 - Travaux et études

Le Syndicat a engagé les travaux et études suivantes :

Libellé	Type	Montant 2014	Montant 2015	Total
Étude diagnostique	Étude	47 100,00 €		47 100,00 €
Suppression Bchts plomb	Travaux	122 190,00 €		122 190,00 €
Mises au normes forage Langoiran	Travaux		35 000,00 €	35 000,00 €
Sectorisation	Travaux			150 000,00 €
Renouvellement canalisations Paillet	Travaux		200 000,00 €	200 000,00 €
Paillet - Forage	Travaux		100 000,00 €	100 000,00 €
Paillet - Déferrisation	Travaux			
TOTAL		169 290,00 €	335 000,00 €	654 290,00 €

La plupart de ces travaux font l'objet de demande de subvention.

Les travaux de canalisations sur la commune de Paillet résultent de l'orage de fin juillet 2014.

Un parc de compteurs assez âgé avec plus de 340 compteurs de plus de 25 ans

La suppression de 69 branchements au plomb avec un reliquat de 4 branchements

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2014 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	3 129 abonnés en intégrant Paillet et Villenave de Rions
Volume mis en distribution :	510 321 m ³ (+ 49 379 m ³ de vente à Haux)
Volume consommé :	343 940 m ³
Consommation moyenne :	109 m ³ /an/abonné soit 300 l/j/abonné
Longueur de réseau :	104 km
Études lancées :	Diagnostic et sectorisation
Travaux prévus :	Réhabilitation forage de Paillet, canalisations Paillet

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue
de forages
profonds,
déferrisée et
chlorée

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

Il manque encore le suivi des mesures de protection pour atteindre les 100 % ainsi que quelques travaux de mise en conformité du périmètre (clôture et protection en cours).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2014 les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyses	Conformité	
			Nombre	%
Bactériologiques	ARS	39	39	100%
Physico-chimique	ARS	41	41	100%
TOTAL		80	80	100,0%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % des analyses étant conformes. Il a juste été remarqué des dépassements de la teneur en fer et en ammonium de

Le contrôle de
60 paramètres
de qualité

Une eau
distribuée de
bonne qualité
avec 100% de
conformité
bactériologique
et physico-
chimique

l'eau du forage de Paillet, sans que cela rende l'eau impropre à la consommation (références de qualité).

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

Pour l'ensemble du Syndicat, la qualité moyenne de l'eau au robinet est la suivante (mg/l sauf indication) :

Une eau de
bonne qualité,
assez calcaire,
surtout sur
Villenave

Paramètres	Valeur minimale relevée			Valeur maximale relevée			Seuil réglementaire
	Langoiran	Paillet	Villenave	Langoiran	Paillet	Villenave	
Calcium	78,1	82,3	77	78,4	82,3	77	/
TAC (° F)	16	16	29,5	18,1	16,5	29,7	/
TH (°F)	31,7	32,5	33,7	18,3	35,1	35,6	/
Manganèse (µg /l)	11	8	2	15	8	2	50
Fer (µg /l)	2	21	9	101	1 100	286	200
Sodium	74,7	79,5	44,3	75,5	79,5	44,3	200
Ammonium	0,0	0	0	0,04	0,32	0,015	0,1 à 0,5
Chlorures	83	95,4	97,5	85,7	102	98,7	250
Sulfates	191	214	22,1	195	227	24,8	250
Fluorures (µg /l)	1 090	1 280	260	1 190	1 280	260	1 500
Nitrates	0,3	0	0	13,2	0	0	50
Pesticides totaux (µg /l)	0	0	0	0	0	0	0,5

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 98 sur un total possible de 120 (voir annexe). Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans n'est que de 5,9 % correspondant au 300 m réalisés en 2011. les travaux de réfection du réseau suite à l'épisode de crue de juillet 2014 fera remonter cette valeur en 2015.

III.2.2 - Indices sur les consommations et les pertes

Nota : les chiffres de 2013 sont approximatifs en raison d'une relève sur 9 mois et non sur 12 mois.

Une bonne
connaissance
du réseau

559 700 m³
produits,
510 321 m³ mis
en distribution
sur le Syndicat
et 49 379 m³
vendu à Haux

360 690 m³
consommés sur
le Syndicat

Avec 510 321 m³ mis en distribution et 360 690 m³ comptabilisés dont 343 940 m³ par les abonnés (respectivement 495 564 m³, 245 466 m³ et 234 226 m³ en 2013), le rendement primaire du réseau est de 61,5 % et le rendement hydraulique est de 73,3 %. Il y a une augmentation de ce rendement par rapport à 2013 (63%) sans atteindre les chiffres de 2012 (84,4 %).

Il est à signaler que l'événement torrentiel de juillet 2014 a nécessité une utilisation importante d'eau potable pour le curage et le nettoyage des voiries et des réseaux d'assainissement (usées et pluvial).

Un rendement
du réseau de
73 %, en
augmentation

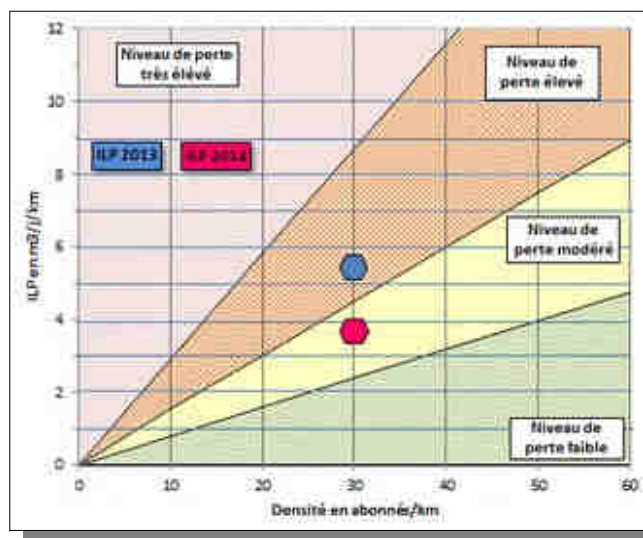
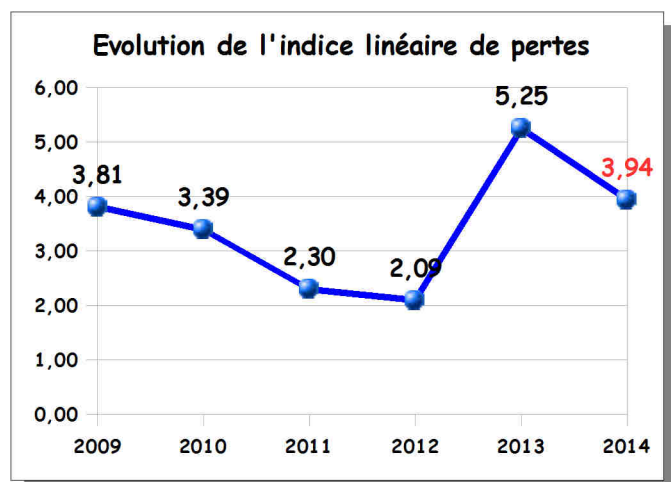
Un indice de
perte linéaire
mauvais

L'exploitant signale 20 remises de fuites représentant 3 934 m³ (2 447 m³ en 2013 et 3 421 m³ en 2012) soit environ 5 000 €.

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

Cet indice est d'environ 3,9m³/jour/km (5,3 en 2013), ce qui est correct pour un réseau rural. Cet indice a évolué favorablement par rapport à 2013. Il retrouve des valeurs similaires à celles de 2009.

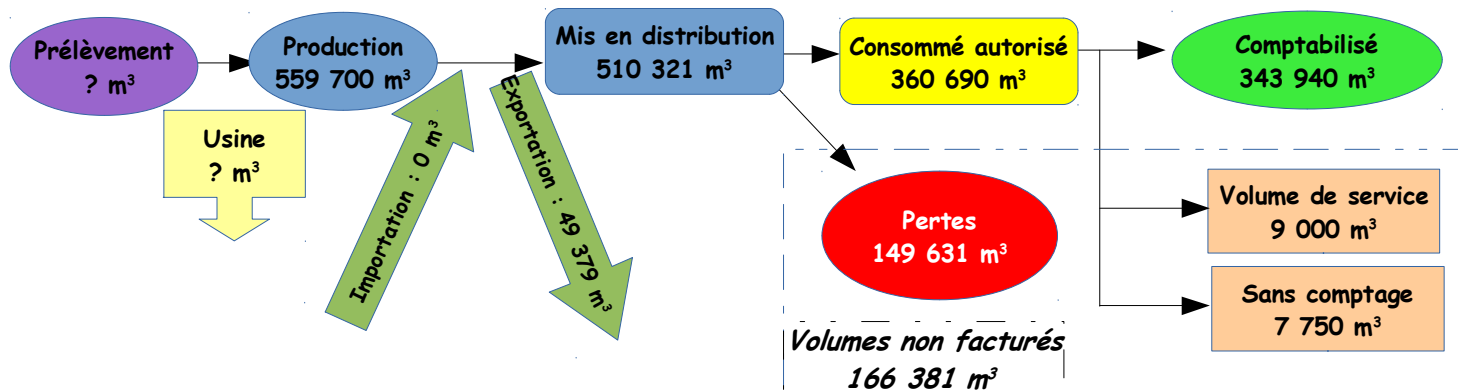
L'évolution de cet indice (corrigé) sur les 5 dernières années est le suivant :



Des pertes d'eau
encore trop
importantes sur
le réseau

On constate pour l'année 2014 une amélioration de cet indice qui atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes modérées selon le SAGE Nappes Profondes.

Le graphe suivant synthétise les différents volumes.



III.2.3 - Indices concernant le service

Le rapport de l'exploitant ne permet pas de faire un point sur toutes les interventions en réseau.

L'exploitant indique aucune coupure d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de 0 pour 1 000 abonnés. Ce résultat est surprenant en raison des nombreuses casses sur le réseau et des problèmes liés à la tempête de juillet 2014. Ce taux est similaire à celui de 2012 et 2013.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On retiendra qu'en 2014, 1 seul client a déposé une réclamation, ce qui conduit à un **taux de réclamation de 0,32 pour 1 000** abonnés. Ce taux est très faible.

Il n'y a aucune indication sur les autres contacts

Un
fonctionnement
du service avec
des
réclamations en
baisse

Objet	Nombre	% total
Mensualisation	822	29,1%
Demande de dégrèvement	32	1,1%
Demande d'échéancier	124	4,4%
Compteur bloqué	19	0,7%
Fuite avant compteur	71	2,5%
Goût et odeur	48	1,7%
Manque d'eau ou pression	16	0,6%

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 48 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 38 nouveaux branchements ont été réalisés par l'exploitant sur l'année 2014 (21 en 2014).

Le fond départemental de solidarité n'est pas encore opérationnel.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Deux factures
par an pour le
service de l'eau

Une relève des
compteurs en
août

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins. La dernière délibération date du 22 décembre 2014.

Pour les années 2013 à 2015, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Prix au 1 ^{er} janvier 2015	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3400 €/m ³	3,03%	0,0100 €/m ³

Une
augmentation
de 3 % environ
chaque année
depuis 2013

On constate donc que le Syndicat n'a pas modifié son prix de l'eau pour la part fixe mais que la part variable augmente de 3,09 % en 2014 et 3,03 % en 2015. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux, dont ceux d'aménagement du forage de Paillet.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Prix au 1 ^{er} janvier 2015	Variation 2014/2015	
Abonnement				En %	En valeur
Ø 15	15,00 €/an	15,09 €/an	15,28 €/an	1,26%	0,19 €
Ø 20	20,00 €/an	20,12 €/an	20,37 €/an	1,24%	0,25 €
Ø 25 et 40	30,00 €/an	30,17 €/an	30,55 €/an	1,26%	0,38 €
Ø > 40	100,00 €/an	100,58 €/an	101,84 €/an	1,25%	1,26 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,5000 €/m ³	0,5030 €/m ³	0,5090 €/m ³	1,19%	0,01 €
61 à 100 m ³	0,7000 €/m ³	0,7040 €/m ³	0,7130 €/m ³	1,28%	0,01 €
> 100 m ³	0,9000 €/m ³	0,9050 €/m ³	0,9170 €/m ³	1,33%	0,01 €

Une légère
augmentation
de la part de
l'exploitant en
2015 en
conséquence de
l'application
contractuelle de
la revalorisation
du contrat
Des tarifs par
tranches au 1^{er}
janvier 2013 en
raison du
changement
d'exploitant

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

**Des redevances
lutte contre la
pollution de
l'Agence de
l'Eau en très
faible
augmentation**

La "Redevance préservation des ressources en eau" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

Elle avait augmenté fortement en 2010 pour atteindre 0,0850 €/m³ puis 0,1063 €/m³ en 2011 et 0,1116 €/m³ en 2012. Elle n'a pas changé en 2013 et 2014.

La "taxe de lutte contre la pollution" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est fixé en partie en fonction de l'état et de l'efficacité de la collecte et du traitement des eaux usées.

Depuis 2012, la même taxe est appliquée à toutes les communes.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2012	Prix au 1 ^{er} janvier 2013	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³
Lutte contre la pollution	0,2930 €/m ³	0,3000 €/m ³	0,3050 €/m ³	1,67%	0,0050 €/m ³

On constate donc une faible augmentation des taxes de l'Agence de l'Eau .

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm) :

	1 ^{er} janvier 2013	1 ^{er} janvier 2014	1 ^{er} janvier 2015	Variation en % 2014/2013	Variation en % 2015/2014
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,3201 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3400 €/m ³	3,09%	3,03%
Part exploitant					
Abonnement	15,00 €/an	15,09 €/an	15,28 €/an	0,60%	0,58%
Consommation	0,5000 €/m ³	0,5030 €/m ³	0,5090 €/m ³	0,60%	0,58%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,1116 €/m ³	0,1116 €/m ³	0,1700 €/m ³	0,00%	52,33%
Redevance pollution	0,3000 €/m ³	0,3050 €/m ³	0,3100 €/m ³	1,67%	1,64%

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Facture type pour une consommation de 120 m³/an**Syndicat de Langoiran**

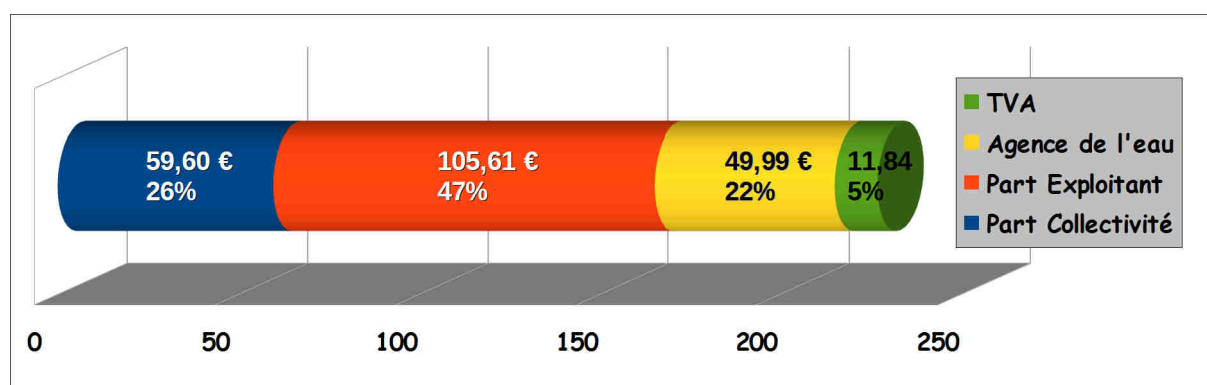
	Prix 2014	Prix 2015	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	0,00%	0,17 €
Consommation	39,60 €	40,80 €	3,03%	0,34 €
Part exploitant				
Abonnement	15,09 €	15,28 €	1,26%	0,13 €
Consommation	76,44 €	77,40 €	1,26%	0,65 €
Sous total hors taxes	151,13 €	153,48 €	1,55%	1,28 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	13,39 €	20,40 €	52,33%	0,17 €
Redevance pollution	36,60 €	37,20 €	1,64%	0,31 €
Sous total redevances	49,99 €	57,60 €	15,22%	0,48 €
TOTAL				
TOTAL H.T.	201,12 €	211,08 €	4,95%	1,76 €
TVA à 5,5%	11,06 €	11,61 €	4,95%	0,10 €
TOTAL TTC	212,18 €	222,69 €	4,95%	1,86 €

Le prix moyen de l'eau 2014 pour une consommation de 120 m³/an est de 1,86 €/m³, soit un total TTC de 222,69 €/an

Le prix HT du m³ est de 1,28 €/m³, à comparer avec le prix moyen 2010 sur le bassin Adour Garonne qui est de 1,41 €/m³

Ce tableau montre que l'augmentation du prix de l'eau est de 1,55% pour le cumul des parts collectivité et exploitant mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une modification totale de 4,95% par rapport à l'année précédente

La proportion de la part fixe est de 23 %, soit inférieur au seuil des 40% réglementaires

Composant d'une facture de 120 m³/an

De faibles parts fixes permettant de respecter la réglementation

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2014 du service d'eau potable peuvent être estimée dans le tableau suivant :

	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 129		
Volume vendu	345 825 m3		
Prix abonnement	20,00 €/an	15,34 €/an	
Prix au m3	0,3300 €/m3	0,6333 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	62 580,00 €	47 998,32 €	110 578,32 €
Consommation	114 122,25 €	219 022,50 €	333 144,75 €
Total théorique	176 702,25 €	267 020,82 €	443 723,07 €
RAD 2014	175 997,00 €	285 756,00 €	461 753,00 €
Rappel RAD 2013	137 522,28 €	202 291,00 €	339 813,28 €
Différence	38 474,72 €	83 465,00 €	121 939,72 €

Ces chiffres ne correspondent pas au budget 2014 qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2014	Dépenses	281 097,33 €	185 312,99 €	466 410,32 €
	Recettes	356 262,90 €	235 342,31 €	591 605,21 €
	Balance	75 165,57 €	50 029,32 €	125 194,89 €
Report exercice 2013		39 512,05 €	206 067,49 €	245 579,54 €
Résultat cumulé au 31/12/2014		114 677,62 €	256 096,81 €	370 774,43 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		137 696,00 €		137 696,00 €
Clôture exercice 2014		-23 018,38 €	256 096,81 €	233 078,43 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2012 et 2013, on obtient les données suivantes :

Année	2013	2014	Variation
Encours de la dette	916 346,28 €	947 349,67 €	31 003,39 €
Remboursement annuel	109 822,50 €	131 336,44 €	21 513,94 €
dont capital	80 957,85 €	94 996,31 €	14 038,46 €
dont intérêts	28 864,65 €	36 339,83 €	7 475,18 €
Nombre d'abonnés	3 116	3 116	0
Dette par abonnés	294,08 €	304,03 €	9,95 €
Remboursement annuel par abonné	35,24 €	42,15 €	6,90 €

Une augmentation des recettes de la collectivité et du délégataire en raison d'un calcul sur une année incomplète en 2013

Un compte administratif bien équilibré

Un service peu endetté malgré de nouveaux emprunts en 2011 et 2012

En 2013, la reprise des emprunts de Paillet et Villenave de Rions conduit à une augmentation des charges de près de 52 000 €, soit presque le doublement des emprunts en cours. L'arrivée des nouveaux abonnés ne compense pas cette augmentation puisque la charge par abonné passe de 24 €/an à 35 €/an soit +48 %.

Le Syndicat a fait 3 nouveaux emprunts en 2013 pour les travaux sur la station de Croix Mission et la sectorisation, ainsi que l'étude diagnostique pour un montant total de 205 000 €. Ces nouveaux emprunts conduiront à une charge supplémentaire de près de 21 000 € d'annuités, heureusement compensée par l'arrêt de 2 emprunts en 2014.

En 2014, il a été réalisé un emprunt de 126 000 € pour une durée de 12 ans. En 2015, se rajoutent deux emprunts de 80 000 et 35 750 € à taux de fixe de 1,63 % et pour 10 ans.

La charge financière se stabilise donc malgré les nouveaux emprunts et recommencera à baisser fortement après 2020.

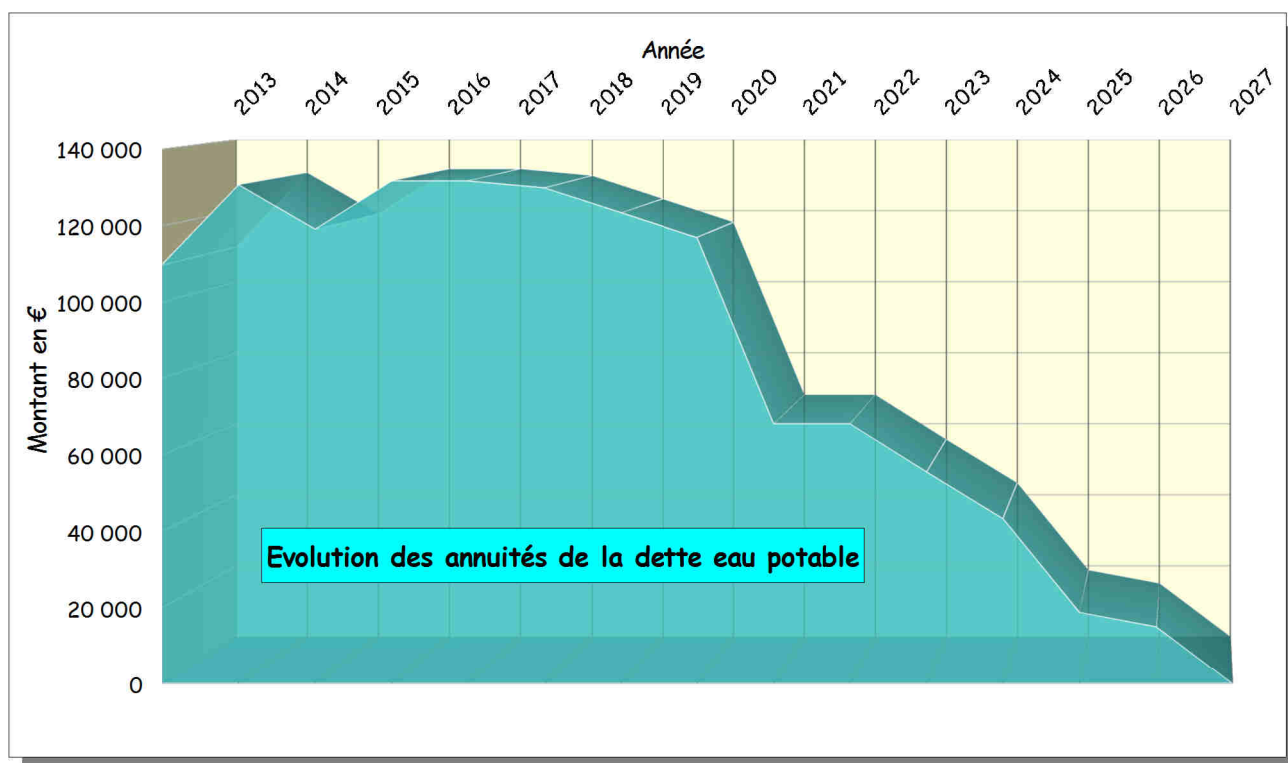
Une stabilité de la charge d'emprunt jusqu'en 2020

La durée (théorique) d'extinction de la dette est de seulement 4 ans

Le prix de l'eau actuel est donc cohérent avec les charges financières du Syndicat.

L'état de la dette est détaillé à la page suivante.

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2015.



Cet état montre que les annuités des années prochaines sont quasiment stables entre 2015 et 2020 (hors nouvel emprunt). Elles baissent fortement entre 2020 et 2023 avec l'arrêt de nombreux emprunts, dont ceux liés au rattachement de Paillet et Villenave de Rions.

Le SIAEPA disposera à partir 2023 de ressources financières plus importantes pour réaliser des investissements et des renouvellements.

L'ensemble des emprunts actuels s'arrêtent fin 2027.

État de la dette au 31/12/2014

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Périodicité	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2014		
												Capital	Intérêts	Annuité
1	2013	Paillet	CA	10 ans	Fixe	4,33%	Annuel	9	2023	88 118,78 €	80 890,87 €	7 540,88 €	3 502,57 €	11 043,45 €
2	2013	Villenave	CA	10 ans	Fixe	4,35%	Annuel	9	2023	143 043,63 €	131 321,43 €	12 232,13 €	5 712,48 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	Fixe	4,01%	Annuel	15	2029	167 000,00 €	167 000,00 €	8 333,97 €	6 733,39 €	15 067,36 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	Fixe	3,29%	Annuel	8	2022	28 000,00 €	28 000,00 €	3 116,52 €	926,25 €	4 042,77 €
5	2013	Diag	CA	6 ans	Fixe	3,04%	Annuel	6	2020	10 000,00 €	10 000,00 €	1 544,42 €	305,67 €	1 850,09 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	Fixe	4,26%	Annuel	9	2023	120 000,00 €	108 090,89 €	10 105,54 €	4 604,67 €	14 710,21 €
7	2013	Paillet	CE	2 ans	Fixe	3,92%	Annuel	1	2015	9 275,13 €	4 726,70 €	4 726,70 €	185,29 €	4 911,99 €
8	2013	Paillet	CA	14 ans	Fixe	3,90%	Annuel	13	2027	124 079,52 €	117 249,55 €	7 096,34 €	4 572,73 €	11 669,07 €
9	2011	Aunis	CE	10 ans	Fixe	3,79%	Annuel	8	2022	20 682,00 €	17 013,73 €	1 860,32 €	644,82 €	2 505,14 €
10	2007	Tricard	CE	21 ans	Fixe	4,07%	Annuel	14	2028	50 000,00 €	38 078,37 €	1 991,95 €	1 766,84 €	3 758,79 €
11	2002	Tvx Eau	CE	13 ans	Fixe	4,40%	Annuel	1	2015	180 873,73 €	16 837,51 €	16 837,51 €	154,91 €	16 992,42 €
12	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	4,51%	Annuel	9	2023	67 268,00 €	35 907,36 €	3 322,74 €	1 619,42 €	4 942,16 €
13	2006	Chat. Eau	CLF	20 ans	Fixe	3,54%	Annuel	12	2026	114 800,00 €	75 927,11 €	5 187,92 €	2 687,82 €	7 875,74 €
14	2005	Interco.	CLF	21 ans	Fixe	3,46%	Annuel	12	2026	63 767,00 €	42 163,34 €	2 894,11 €	1 458,85 €	4 352,96 €
15	2010	Tuilerie	CE	11 ans	Fixe	3,22%	Annuel	7	2021	55 000,00 €	40 120,98 €	5 187,12 €	1 328,00 €	6 515,12 €
16	2002	Tvx Eau	CLF	13 ans	Fixe	4,51%	Annuel	1	2015	33 855,29 €	3 018,44 €	3 018,44 €	136,12 €	3 154,56 €
TOTAL GÉNÉRAL										1 275 763,08 €	916 346,28 €	94 996,61 €	36 339,83 €	131 336,44 €

Attention : il s'agit du tableau des emprunts selon le budget 2015 et non le compte administratif 2014

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2013	2014		Valeur ONEMA 2013
P101.1	Conformité microbiologiques	%	100	100	/	99,1
P102.1	Conformité physico-chimique	%	100	100	/	97,6
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	98	98	/	40
P104.3	Rendement du réseau	%	62,5	77,3	+	77
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m³/km/j	5,22	4,38	+	2,0
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	4,83	3,94	+	1,90
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	6,2	5,9	-	0,32
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	70
P109.0	Montant abandon de créance	€	NC	0	/	/
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	0,32	0	+	4,73
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,9
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	6,4	4,3	/	3,9
P154.0	Taux d'impayés	€/m³	NC	0,041	/	0,040
P155.1	Taux de réclamations	%	2,57	0,32	+	4,9
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	6 855	7 082	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m³ (année n+1)	€/an	1,77	1,86	/	2,13
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	/	30 %		

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de 647 services d'une taille de 3 500 à 10 000 habitants PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSPL. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Une amélioration des indices techniques concernant les réseaux avec des valeurs de rendement qui restent faibles et des indices linéaires élevés ;
- Une bonne connaissance du réseau avec un indice patrimonial proche du maximum ;
- Un taux de réclamation faible ;
- Un taux d'interruption anormalement bas compte tenu du nombre d'intervention sur le réseau pour réparation de fuites ;
- Des taux d'impayés qui se situent dans la moyenne nationale

Pour l'aspect financier, le changement de délégataire en début 2013 et un tarif plus bas jusque 100 m³ font baisser le prix de l'eau qui se situe proche de la moyenne de 1,82 € TTC relevé sur le Bassin Adour Garonne (Agence de l'Eau 2010) et proche de la moyenne de 1,87 € TTC relevé en 2011 sur la Gironde.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS

000459



**QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION :
SYNDICAT LANGOIRAN
UNITE DE DISTRIBUTION :
LANGOIRAN
SYNTHESE DE L'ANNEE 2014**

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 analyses bactériologiques et 20 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

L'eau distribuée sur le syndicat de Langoiran provient d'un forage captant l'éocène. L'eau subit un traitement simple de défermentation et de chloration dans la station de production située à Langoiran. L'eau ainsi traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Caplan, Le Tourne, Lestiac sur Garonne, Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. La société Nantaise des Eaux assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Conseils

Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 13,20 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire (Dureté de : 28,20 °F)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 1,14 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E.mail : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

000412



QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SYNDICAT LANGOIRAN UNITE DE DISTRIBUTION : PAILLET

SYNTHESE DE L'ANNEE 2014

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 analyses bactériologiques et 16 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet provient d'un forage profond captant la nappe de l'éocène. L'eau suit un traitement simple de défermentation et de chloration à la station de production Lasserre. Le forage est doté de périmètres de protection. La société Nantaise des Eaux assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L: demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/L (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire (Dureté de : 33,87 °F)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 1,28 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E-mail : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

000430



QUALITE DE L'EAU SUR L'UNITE DE GESTION : SYNDICAT LANGOIRAN UNITE DE DISTRIBUTION : VILLENAVE-DE-RIONS SYNTHESE DE L'ANNEE 2014

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 analyses bactériologiques et 5 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions provient d'un forage profond captant la nappe de l'oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. La société Nantaise des Eaux assure la gestion de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/L (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire (Dureté de : 34,65 °F)

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée : 0,26 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées (tous les résultats étaient inférieurs au seuil de détection analytique).

Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb à votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Territoriale de la Gironde - 103 bis rue Belleville - CS 91704 - Bordeaux Cédex - Téléphone : 0557014543 - Télécopie : 0557014789 E-mail : ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr

- SL_EPDT2-Indicateurs SP_ Synthèse par UGE (aep prv cnd all).rep - Edition du 24 févr. 2015



UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Récev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1127	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERE	270	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	100	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pcp / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1127	5		5	
033000678	LASSERE	TTP	270	4		4	
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	100	2		3	
033000412	PAILLET	UDI	1158	12		12	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	283	3		4	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5175	13		13	
Total				39		41	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE AEP

Collectivité : Syndicat des Eaux de langoiran

Service : Eau potable

Exercice : 2014

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant						
ARS	39	39	100%	41	41	100,0%
TOTAL	39	39	100%	41	41	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Néant

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Fer : 6 sur Paillet, 1 sur Villenave; Ammonium : 10 sur Paillet

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2013 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2013 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0%

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
	TOTAL A		15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	80%		13
	TOTAL A+B		43
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
		TOTAL	98

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 98 sur 120

L'indice de l'année 2013 était de : 98 sur 120 (nota : changement de référentiel en 2013)

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.		80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	0 m3/an	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	618 637 m3/an	80%

	2014	2013
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS est de (calcul sur débit théorique) : 80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

	2014		2013	
Volume annuel prélevé (année civile):	559 700	m ³ /an	544 273	
Volume pour usage des stations :	0	m ³ /an	6 250	
Volume annuel produit (année civile) :	559 700	m³/an	538 023	
Volume annuel acheté :	0	m ³ /an	25	
Volume annuel exporté :	49 379	m ³ /an	42 484	
Total volume mis en distribution (relève):	510 321	m³/an	367 939	
Total volume sur année civile :		m ³ /an	495 564	
Volume comptabilisé sur relève :	343 940	m ³ /an	234 226	Délais entre relève
Volume comptabilisé sur 12 mois :	343 940	m ³ /an	285 079	
Volume consommé non compté :	9 000	m ³ /an	6 200	
Volume consommé pour le service :	7 750	m ³ /an	5 040	
Volume consommé autorisé sur exercice :	360 690	m³/an	245 466	
Total volume consommé autorisé 365j :	360 690	m³/an	296 319	
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	345 825	m ³ /an	276 710	
Pertes entre relèves :	149 631 m ³		122 473	
Remise de fuites :	3 934 m ³		8 369	

	2014	2013
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	61,5%	57,5%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	63,1%	58,8%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	73,3%	63,0%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012 Valeur : 67,1%	Oui	Non

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	104 km		
Volume journalier non compté :	455,8 m ³ /jour	soit :	166 381 m ³ /an
Volume journalier de perte :	409,9 m ³ /jour	soit :	149 631 m ³ /an

	2014	2013	2 012	2011	2010	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :		0,000		0,122		0,024
Nombre de kilomètre renforcé :				0,185		0,037
Total	0,000	0,000	0,000	0,307	0,000	0,061

	2014	2013
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	4,38	4,74
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	3,94	5,25
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	10,57	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	5,90%	6,14%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	3 129	abonnés
Nombre de réclamation :	1	réclamations
Nombre de nouveaux branchements :	38	branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	2	jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect
Nombre de non respect du délai d'information des abonnés :	0	
Nombre de coupure d'eau :	0	

	2014	2013
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	0,32	2,57
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	0,00	0,32
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	3 129	Consommation :	0,4840 €/m3
Montant abonnement :	23,56 €/an	Volume vendu :	345 825 m3

Recettes 2014		Dépenses 2014	
Vente d'eau :	191 237,34 €	Frais généraux :	25 326,77 €
Produits financiers :	6,78 €	Charge du personnel :	17 423,00 €
Subventions d'exploitation :	24 179,44 €	Intérêts de la dette :	49 535,83 €
Recettes d'investissement :	245 019,21 €	Capital de la dette :	94 996,61 €
Report année 2013 :	245 579,54 €	Travaux et études :	156 724,26 €
Participation assainissement :	16 655,75 €	Indemnités des élus :	7 897,16 €
TOTAL Recettes :	722 678,06 €	TOTAL Dépenses :	351 903,63 €
Bilan : 370 774,43 €		Reste à réaliser : 137 696,00 €	
		Clôture 2014 : 233 078,43 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2014	2 013	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	947 349,67 €	916 346,28 €	31 003,39 €	/
Recettes totales	477 098,52 €	577 492,64 €	-100 394,12 €	/
Dépenses totales	351 903,63 €	514 698,48 €	-162 794,85 €	/
Capital remboursé	94 996,61 €	80 957,85 €	14 038,76 €	/

Montant des factures impayées :	22 346,00 €	n-1	544 273 m3	2 013
Montant des abandons de créances :	0,00 €			/
Dégrèvement pour fuites (deleg + coll AEP et EU):	5 000,00 €			/

	2014	2013
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	220 192 €	143 752 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	4,3 ans	6,4 ans
Taux d'impayés (montant sur volume n-1)	0,041 €/m3	/

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

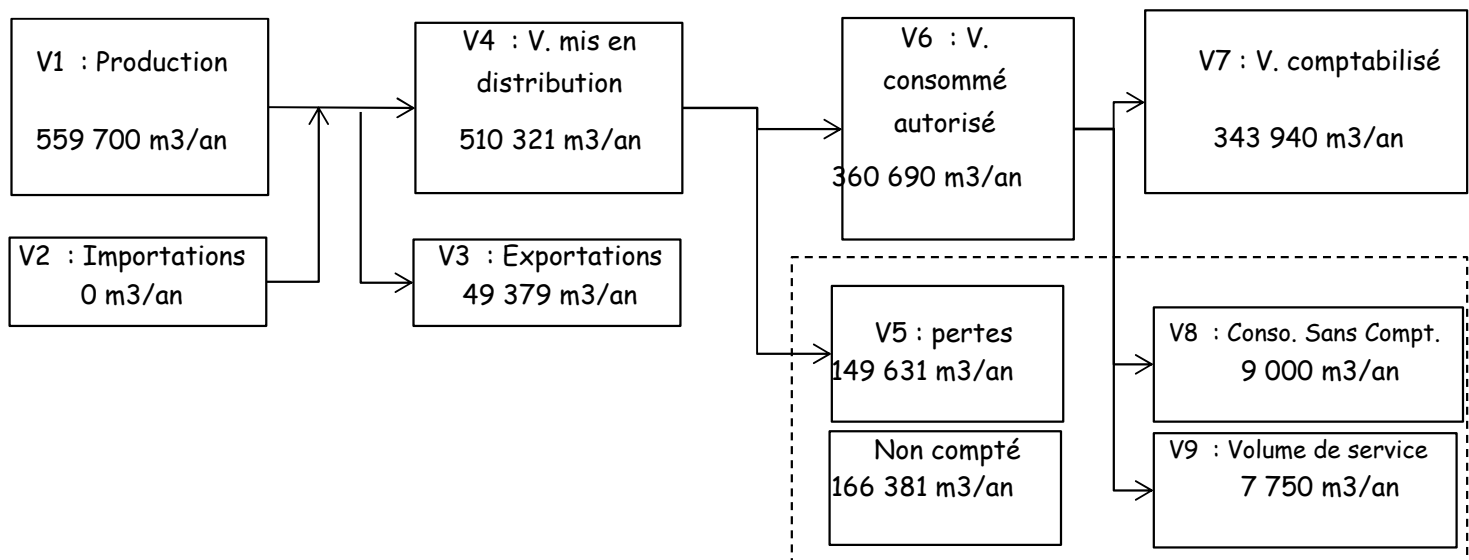
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,26 habitant / abonné	7 082
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	1,86 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	2 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	98 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,38 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,94 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé	Valeur
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	5,90%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité n =	0,00 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service	0,00 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette	4,3 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,041 €/m3
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	0,32
C - Indicateurs CLE Gironde		
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	30,0%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire que si CCSP

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2015
CHIFFRES 2014

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite de prélèvement** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 270 millions d'euros dont 224 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2014 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AEAG 2014)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2014 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- ♦ 14 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 équivalents/habitants ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 167 000 habitants. Au total, le parc des stations d'épuration du bassin Adour-Garonne représente 4 700 ouvrages. En constante évolution, il a augmenté de 70% depuis 1992 principalement par la mise en place d'installations de petite taille en milieu rural. 75 % du parc est âgé de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- ♦ 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- ♦ 148 nouvelles procédures de mise en place de périmètres de protection de captages d'eau potable ont été lancées,
- ♦ 52 captages d'eau potable ont été réhabilités,
- ♦ 146 unités de distribution d'eau potable ont été remises en conformité,
- ♦ 54 des 57 captages prioritaires « Grenelle » du bassin (500 identifiés au niveau national) bénéficient d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- ♦ 2700 km de cours d'eau ont été restaurés,
- ♦ 92 ouvrages sur les cours d'eau ont été équipés pour assurer la continuité écologique.



POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- ♦ 280 opérations ont concerné des entreprises dont les rejets pouvaient potentiellement dégrader les cours d'eau. Plus de 70 % ont porté sur des masses d'eau déjà dégradées.
- ♦ La réduction des pollutions a porté essentiellement sur les rejets de matière organique, mais aussi de substances dangereuses, avec 2,7 tonnes de celles-ci rejetées en moins grâce aux investissements financés par l'Agence.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- ♦ 23 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain / rural,
- ♦ A l'international, 29 projets de solidarité ont été soutenus, principalement en Guinée, au Sénégal, à Madagascar et au Burkina Faso.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- ♦ 100% de lieux de baignade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions pouvant potentiellement altérer la qualité des eaux de baignade.

INDICATEUR DE BASSIN SPECIFIQUE

- ♦ 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été approuvés, portant à 24 le nombre de SAGE sur le bassin, et couvrant 70% de sa superficie.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38
Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Consultation du public sur l'eau



L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

LES
COMITÉS
DE BASSIN

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

**Participez
en donnant votre avis !**



sur **INTERNET**

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

